



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 MARS 2022

Délibération CS 2022-02-02 - Affectation de résultat 2021

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-deux, le 4 mars, à 14 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la Mairie),
Présents : 5	
Nombre de pouvoirs : 1	
Ont pris part à la délibération : 6	Suite à la convocation qui a été adressée le 18 février 2022.

Etaient Présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémie, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de Charron – CDC Aunis Atlantique
- Madame BOUTET Martine – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur BODIN Jean-Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,
- Monsieur ESCOBAR Raymond – CDA La Rochelle - en suppléance de Monsieur MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle.

Pouvoir :

- Monsieur GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire de la commune d'Esnandes CDA La Rochelle donne pouvoir à M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué et Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle.

Après examen et vote du Compte Administratif 2021, le Président propose d'affecter le résultat de l'exercice 2021.

Le Président propose d'affecter le résultat selon la répartition suivante : zéro euro au compte 1068 de la section d'investissement.

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Affecte zéro euro au compte 1068 d'investissement,
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Jérémy BOISSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by the name 'Boisseau' in a cursive script. The signature is underlined with two horizontal lines.